

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2016314	Date d'inspection Le 07 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 2		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
L'inspecteur observe les enfants arriver de l'école et manger la collation. Les enfants ont joué des jeux libres à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur. Une personne éducatrice indique qu'ils n'ont pas eu à remplir le formulaire de signalement de maladie possible dans la dernière année. Les extincteurs de fumée expirent en mai 2025. L'inspecteur n'est pas en mesure d'inspecter la fourgonnette utilisée par la garderie éducative. L'inspection de celle-ci sera effectuée à un temps ultérieur par un membre de l'équipe de délivrance des permis. Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 mai 2025

Date

original signé par
Darlene Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mai 2025

Date